

## **Comité syndical du 23 janvier 2026**

### **Liste des délibérations**

Le 23 janvier 2026 à 11h00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni en séance publique, dans la salle Gérard VANDENBROUCKE du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE, Président du syndicat.

- **Délibération n° 2026\_CS01\_01**

**Débat d'Orientation Budgétaire 2026**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget du syndicat doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Ce débat doit porter sur les orientations constatées et à venir de la structure budgétaire syndicale.

Un document présentant des éléments a permis d'alimenter le débat, notamment le bilan prévisionnel de l'exécution budgétaire 2025 ainsi que les enjeux de la préparation budgétaire 2026.

La Présidente de séance a demandé au Comité de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 et d'entériner la transmission de cette délibération au représentant de l'Etat afin qu'il puisse s'assurer de sa tenue.

**Adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n° 2026\_CS01\_02**

**Avis sur la modification n°2 du PLU de Limoges**

La procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Limoges regroupe sept points, dont trois visent à créer des emplacements réservés pour réaliser : un restaurant scolaire, un stationnement pour Personne à mobilité réduite (PMR) à proximité d'un jardin public et un maillage de liaisons douces dans le secteur des portes ferrées.

La modification n°2 permettra également la création de deux OAP, qui concourront à endiguer les constructions au coup par coup et à orienter les aménagements avec une cohérence d'ensemble. L'OAP du Puy Ponchet sera modifiée pour intégrer un phasage de son aménagement et encadrer davantage la forme du futur bâti.

Enfin, le dossier des OAP se verra complété par un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser sur la commune de Limoges.

Il a été proposé au Comité Syndical d'émettre un avis favorable sur le projet de modification n°2 du PLU de Limoges

**Adoptée à la majorité**

- **Délibération n° 2026\_CS01\_03**

**Avis sur le Programme Local de l'Habitat n°4 de Limoges Métropole**

Limoges Métropole a arrêté, en novembre 2025, son quatrième Programme Local de l'Habitat (PLH) qui s'appliquera pour les années 2026-2032. L'élaboration de ce document a été l'occasion de réactualiser le diagnostic socio-démographique et d'approfondir la réflexion sur l'articulation de la sobriété foncière, des équilibres territoriaux et des réponses adaptées aux besoins des ménages. En sa qualité d'établissement compétent en charge du SCoT, le SIEPAL a été amené à rendre un avis sur ce programme.

Il a été proposé au Comité Syndical d'émettre un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat n°4 de Limoges Métropole

**Adoptée à l'unanimité**